

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

## CANTON DE LURE 2

### COMMUNE DE VY-LES-LURE

#### Arrêté n°38/2024

**Le Maire de VY-LES-LURE,**

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions et notamment l'article 2,
- VU les articles L.2211-1; L.2212-1 à L.2212-5 du code des Collectivités territoriales,
- VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et R 225,
- VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992;
- VU la demande de l'entreprise « BELFOR - Bâti Renaissance » du 4 octobre 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de travaux au n°9 rue des Breuleux, effectués par l'entreprise BELFOR Bâti Renaissance, un camion de livraison de béton va encombrer la chaussée le 9 octobre 2024, ou la semaine suivante suivant les conditions météorologiques, il y a lieu de réglementer la circulation,

#### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Du 9 octobre au 18 octobre 2024 inclus, durant la durée des travaux (une demi-journée), la voie communale « rue des Breuleux » sera coupée à hauteur du n°9, en raison de la livraison de béton par camion.

- Déviation des automobilistes venant de la route départementale « Grande Rue » par l'autre accès « rue de Breuleux », après le n°34 Grande Rue, pour les numéros 11 à 31 « rue des Breuleux ».
- Déviation des automobilistes venant de la « rue des Breuleux » et « lotissement Jardins de Juliette » par la voie « Chemin des Buttes ».
- Accès des riverains des n°1 à 7 « rue des Breuleux » par la Grande Rue.

**ARTICLE 2 :** La signalisation est à la charge du pétitionnaire. Le pétitionnaire s'engage à remettre voirie et trottoirs en état.

**ARTICLE 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de VY-LES-LURE.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commandant de groupement de gendarmerie de Haute-Saône, Madame le Maire de VY-LES-LURE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Copie du présent arrêté leur sera transmise ainsi qu'à l'entreprise concernée.



Fait à VY-LES-LURE, le 4 octobre 2024

Le Maire

Mme Christine DESCOLLONGES